

LE 6 JUILLET 2015

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), lundi le 6 juillet 2015 à 20 h 04, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent les conseillers suivants :

M. Éric Hammal, M. Guy Massicotte, M. Gilles Viens, les conseillères Mme Nicole Gingras, Mme Lucie Masse et Mme Chantal Montminy.

M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la session devant 5 citoyens.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution
2015-135**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

ORDRE DU JOUR
De l'assemblée du 6 juillet 2015

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

3.2 Rapport des comités

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Assemblée régulière du 1^{er} juin 2015

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

5.1 Questions des citoyens

6. CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

7. ADMINISTRATION

7.1 Gestion du cheptel des cerfs de Virginie et des dindons sauvages

7.2 Nomination d'un substitut au maire – Régie du Parc Massawippi

7.3 Nomination du maire suppléant – information

7.4 Atelier de formation - Emplois Compétences

8. TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Avis de motion concernant le remplacement du Règlement RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES par le RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02 e

8.2 Immunisation des stations de pompage - Mandat

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Avis de motion concernant le remplacement du Règlement CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE par le RÈGLEMENT NUMÉRO 2027-01

9.2 Avis de motion concernant le remplacement du Règlement CONCERNANT LES NUISANCES par le RÈGLEMENT NUMÉRO 2028-01

- 10. URBANISME**
 - 10.1 Avis de motion refonte du règlement Permis et certificat – Règlement de permis et certificats n° 2031
 - 10.2 Demande de construction d'un bâtiment accessoire – lot 4 665 710
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1 Participation à l'appel d'offre pour les plastiques agricoles
- 12. LOISIRS et CULTURE**
 - 12.1 Entente avec le Collège des Servites
 - 12.2 Tarification de soirée – Salle communautaire
- 13. FINANCES**
 - 13.1 Rapport de délégation de compétence
 - 13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
 - 13.3 États des activités de fonctionnement au 30 juin 2015

- 14. DIVERS**
 - 14.1 Régie du Parc régional Massawippi – modification de l'entente

15. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté à l'unanimité.

3. RAPPORT DU MAIRE

3.1 Rapport du maire sur ses activités

Aucun rapport n'est déposé.

3.2 Rapport des comités

Aucun rapport n'est déposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} juin 2015

**Résolution
2015-136**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1^{er} juin 2015 soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen désire attiré l'attention des membres du conseil au sujet de la problématique reliée à la présence de nombreux cerfs de Virginie sur ses terres ce qui lui cause des problèmes avec les repousses dans son érablière. Le maire, M Denis Ferland lui précise que justement au point 7.1 de l'assemblée de ce soir une résolution sera prise en ce sens.

Un membre de l'Association du Domaine Hatley nous informe que suite à la dernière élection de l'Association il y a plusieurs changements sur l'exécutif. M. Ferland demande au citoyen de nous faire parvenir une liste avec les nouveaux noms des membres du conseil d'administration de l'Association.

Un autre résident membre de l'Association des propriétaires du terrain de camping de la Tomifobia nous informe aussi qu'il y a des changements au sein de leur Association. Le résident fera parvenir une liste à jour à l'hôtel de ville.

6 CORRESPONDANCE

6.1 Correspondance générale

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

7 ADMINISTRATION

7.1 Gestion du cheptel des cerfs de Virginie et des dindons sauvages

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires terriens de notre municipalité se plaignent des ravages occasionnés par la présence importante de nombreux chevreuil et de dindons sauvages;

ATTEDNU QUE la surpopulation de cerfs de Virginie affecte plusieurs régions du Québec par le manque de prédateurs et que cela a des effets sur les récoltes des agriculteurs puisque les chevreuils mangent une partie de leurs cultures. Le reboisement des terres et des érablières est également difficile, les chevreuils étant friands des jeunes pousses;

ATTEDNU QUE la municipalité croit en une gestion efficace du cheptel des cerfs de Virginie et des dindons sauvages dans le sud du Québec pour assurer la diversité de l'espèce et protéger la capacité du milieu naturel de les accueillir;

Résolution 2015-137

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu;

Que la municipalité de Hatley demande au Ministère des Forêts, Faunes et Parcs du Québec d'intervenir sur le territoire de la municipalité pour résoudre la problématique reliée à la présence de trop nombreux cerf de Virginie et de dindons sauvages. Une copie de cette résolution sera envoyée à la MRC Memphrémagog, l'Union des producteurs agricoles de l'Estrie, l'Union des producteurs agricoles – section de Magog et au Ministère des Forêts, Faunes et Parcs.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2015-138

7.2 Nomination d'un substitut au maire – Régie du Parc Massawippi

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le maire suppléant ou le conseiller M. Guy Massicotte à siéger comme représentant de la municipalité de Hatley au conseil d'administration de la Régie du Parc Massawippi en l'absence du maire.

Adopté à l'unanimité.

7.3 Nomination du maire suppléant - information

Le maire, M. Denis Ferland informe la population que tel que décidé dans la résolution 2014-052, le maire suppléant pour la période de juillet à octobre 2015, sera M. Gilles Viens.

Résolution 2015-139

7.4 Atelier de formation - Emplois Compétences

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu d'autoriser l'ensemble des employés à suivre une formation sur mesure favorisant la mobilisation de l'équipe et la responsabilisation d'un service aux citoyens de qualité et de proximité. Une demande de support financier sera déposée auprès du Centre local d'emploi afin de d'appuyer la municipalité dans cette démarche. Le directeur général est autorisé à

signer tout document relatif à cette demande d'aide financière. Le coût de la formation offerte par Emplois Compétences est de 3 045 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

8 TRANSPORT – VOIRIE

8.1 Avis de motion concernant le remplacement du Règlement RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA GESTION DES VOIES PUBLIQUES par le RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-02

**Avis de
Motion
2015-140**

AVIS DE MOTION est donnée par le conseiller Éric Hammal qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques par le règlement numéro 2026-02.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

8.2 Immunisation des stations de pompage - Mandat

**Résolution
2015-141**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'octroyer le mandat à Les entreprises MecaFuzion de Sherbrooke afin de procéder à l'immunisation des stations de pompage du 25, rue des Érables ainsi que celle de la rue des Ormes. Pour la station de 57, rue des Érables des modifications y seront apportées. Le coût est de 13 450 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Avis de motion concernant le remplacement du Règlement CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE par le RÈGLEMENT NUMÉRO 2027-01

**Avis de
Motion
2015-142**

AVIS DE MOTION est donnée par le conseiller Guy Massicotte qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre par le règlement numéro 2027-01.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

9.2 Avis de motion concernant le remplacement du Règlement CONCERNANT LES NUISANCES par le RÈGLEMENT NUMÉRO 2028-01

**Avis de
Motion
2015-143**

AVIS DE MOTION est donnée par la conseillère Lucie Masse qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption un règlement concernant les nuisances par le règlement numéro 2028-01.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

10 URBANISME

10.1 Avis de motion refonte du règlement Permis et certificat – Règlement de permis et certificats n° 2031

**Avis de
Motion
2015-144**

AVIS DE MOTION est donnée par le conseiller Éric Hammal qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement de permis et certificats n° 2031

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe du présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion

10.2 Demande de construction d'un bâtiment accessoire – lot 4 665 710

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 665 710 a présenté une demande de construction d'un garage dans la zone A-22 assujetti au PIIA-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le bardeau de cèdre sera utilisé comme revêtement extérieur. Le bardeau d'asphalte de couleur brune sera utilisé comme matériau de revêtement de toiture ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme a étudié la demande selon les critères prévus au règlement sur le PIIA et recommande au conseil municipal d'autoriser la construction dudit bâtiment selon les plans déposés.

**Résolution
2015-145**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un permis de construction d'un bâtiment accessoire sur le lot 4 665 710 dans la zone A-22 selon les plans déposés.

Adopté à l'unanimité.

11 HYGIÈNE DU MILIEU

11.1 Participation à l'appel d'offre pour les plastiques agricoles

ATTENDU QUE la municipalité désire poser des gestes concrets afin de protéger l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité a sur son territoire des agriculteurs qui utilisent des plastiques agricoles;

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook offre à la municipalité de Hatley de se joindre à elle pour aller en appel d'offre afin de trouver un fournisseur de service;

**Résolution
2015-146**

Il est proposé par la conseillère Nicole Gingras, et résolu de se joindre à la MRC de Coaticook pour le lancement de l'appel d'offre pour la cueillette des plastiques agricoles pour les trois (3) prochaines années avec deux (2) années d'options. Une liste des agriculteurs admissibles ainsi que leur adresse sera fournie à la MRC de Coaticook. Le conseil autorise le directeur général à signer tous documents relatifs à cet appel d'offre et à cette entente avec la MRC de Coaticook.

Adopté à l'unanimité.

12 LOISIR ET CULTURE

12.1 Entente avec le Collège des Servites

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à sa population l'accès à des terrains de tennis;

ATTENDU QUE la municipalité désire évaluer la pertinence de procéder à de tel infrastructure sur son territoire;

ATTENDU QUE la a négocié une entente pour la saison 2015 avec la direction du Collège des Servite au coût de 750 \$;

Résolution 2015-147

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu que la municipalité de Hatley permette à l'accès à ses citoyens aux terrains de tennis appartenant au Collège des Servites situé au 470 rue Main à Ayer's Cliff. La mutuelle des municipalités du Québec a accepté de couvrir la municipalité pour ce service.

Adopté à l'unanimité.

12.2 Tarification de soirée – Salle communautaire

Résolution 2015-148

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse, et résolu d'autoriser la facturation de la salle du centre communautaire au tarif déjà actuellement prévue pour une demi-journée soit de 40 \$ pour les résidents et de 75 \$ pour les non-résidents. La période de location est de 4 heures en soirée.

Adopté à l'unanimité.

13 FINANCE

13.1 Rapport de délégation de compétence

En conformité avec le règlement 2007-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant de 1 512.97 \$.

13.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer

Résolution 2015-149

Considérant que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1^{er} juin 2015;

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu;

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de juin 2015 du chèque 3373 au chèque 3408 pour un montant de 18 105.76 \$;

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 5923 au chèque 6007 pour un montant de 164 682.14 \$.

Adopté à l'unanimité.

13.3 État des activités de fonctionnement au 30 juin 2015

Le directeur général dépose l'état des activités de fonctionnement au 30 juin 2015.

14 DIVERS

14.1 Régie du Parc régional Massawippi – modification de l'entente

ATTENDU QUE les Municipalités participantes considèrent opportun de modifier

l'objet de la Régie afin de lui permettre de participer à la promotion de toute initiative visant le bien-être général des Municipalités participantes, et ce, sur l'ensemble de leur territoire.

ATTENDU QU'à cette fin il y a lieu de modifier les articles 2 et 3 de l'entente constituant la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi.

**Résolution
2015-150**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES VIENS
ET RÉSOLU QUE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

Préambule

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

Modifications

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en remplaçant l'actuel article 2 par l'article 2 suivant :

ARTICLE 2. OBJET

La présente entente a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un parc régional englobant le territoire tel que décrit plus amplement à l'annexe « A ».

La présente entente a aussi pour objet la valorisation, l'aide et le développement de projets et initiatives proposés par une municipalité participante dans les domaines de l'environnement, de la récréation, du tourisme, de la faune, de la santé, de la qualité de vie ainsi que dans tout domaine d'intérêt commun, et ce, sur le territoire des Municipalités participantes.

À ces fins, les Municipalités participantes conviennent de mettre en place un organisme intermunicipal de gestion, de consultation, de décision et d'aide à la qualité de vie de leurs citoyens.

Les conseils des Municipalités participantes consentent à se doter d'une structure de gestion qui pourra accepter tous les projets reliés à l'une ou à plusieurs Municipalités participantes dans tous les domaines liés à son objet.

L'entente intermunicipale prévoyant la constitution en Régie du Parc régional Massawippi est modifiée en ajoutant à l'article 3, les paragraphes 4 et 5 suivants :

ARTICLE 3. MODE DE FONCTIONNEMENT

4- de promouvoir toute initiative visant l'intérêt et le bien-être général de la population des Municipalités participantes.

5- de venir en aide et de supporter les projets et initiatives d'intérêts communs dans les domaines prévus aux paragraphes 1 à 4 du présent article.

Entrée en vigueur

La présente entente entrera en vigueur conformément à la loi.

ET QUE soit préparé un document modifiant l'entente intervenue le 11 décembre 2007.

ET QUE le maire et le directeur général soit mandatés de signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette entente.

4 CONTRES, 2 POUR

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un résident demande comment fonctionne la Régie du Parc et qu'elle est son rôle. Le maire, M. Denis Ferland donne les explications en précisant que c'est les 5 municipalités autour du Lac Massawippi qui octroie le budget mais que par la suite la Régie du Parc, comme les autres Régies, c'est le représentant de la municipalité qui a le pouvoir décisionnel. À la base, la Régie avait été créée pour le barrage à North Hatley, mais depuis les dernières années les maires de la Régie visent d'autres projets rassembleurs pour l'ensemble des citoyens des villes concernées.

Un autre résident exprime son inquiétude de voir la Régie vouloir étendre son mandat pour éventuellement demander de plus en plus d'argent aux municipalités. Le maire précise que certain membre du conseil partage la même inquiétude que lui.

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 20 h 36.

Denis Ferland
Maire

André Martel
Directeur général/secrétaire-trésorier